

FICHE DE POSTE RESPONSABLE SPORTIF WATER-POLO

Titre du poste : **Responsable sportif WATER POLO**

Organisme employeur : **Albi Sports Aquatiques**

Lieu de travail : **Complexe Nautique Atlantis – 81000 ALBI**

Responsable hiérarchique : **Directeur Technique**

Les actions s'exerceront sur l'ensemble du département et ponctuellement sur la région Occitanie ou hors région.

Date de création du poste : **01/09/2024**

Période d'essai : 1 mois

Identification du titulaire : M Depoortere Martin

Qualification et échelon : **BP WP**

Poste à temps plein annualisé du 1^{er} septembre année N au 31 aout année N+1 : **1575 heures**

Rémunération selon la convention collective nationale des sports : **GROUPE 4**

Le responsable sportif WATER POLO, sous l'autorité de son référent water-polo élu au comité directeur de l'ASA et du Directeur Technique, est chargé d'enseigner et d'encadrer la pratique du water-polo, d'assurer la gestion et la promotion de cette activité. Il devra également participer à l'encadrement des groupes avenir pré compétition et collaborer avec les autres éducateurs sur un groupe de compétition.

Missions Principales

Missions sportives :

- Il prépare les séances pédagogiques et les adapte aux publics.
- Il anime ses interventions (stages, ...).
- Il assure le relationnel pédagogique avec les parents.
- Il est force de proposition dans la mise en place d'activités sportives et la participation à ces activités : compétitions, stages (au moins une semaine pour les petites vacances scolaires hormis Noël), déplacements
- Il sélectionne les sportifs en vue des compétitions, et les propose à son référent
- Il participe à la formation des futurs cadres
- Il participe à l'encadrement des autres activités proposées par l'ASA
- Il assure le remplacement de l'équipe encadrante au besoin (congrés, déplacement...)

Mission de développement:

- Il participe à l'élaboration et aux ajustements du projet Club, en collaboration avec le Comité Directeur de l'ASA, du directeur sportif et des autres encadrants.
- Il mène des actions de développement de l'activité (prospection, organisation de manifestation en vue de promouvoir l'activité...), en collaboration avec son référent

Mission de gestion :

Gestion financière et comptable :

- Il propose un budget prévisionnel et en assure le suivi,
- Il participe à l'élaboration et au suivi des dossiers de financement,
- Il suit la gestion comptable en collaboration avec son référent et le trésorier de l'ASA.

Gestion administrative :

- Il aide à la gestion des inscriptions, au suivi des licences et des cotisations
- Il assure le suivi d'un budget prévisionnel
- Il gère les engagements en match

Gestion du matériel :

- Il est chargé de l'achat, de l'entretien, du renouvellement du matériel en collaboration avec son référent

Autonomie, responsabilité, technicité

Responsabilité :

Il a une responsabilité limitée dans le cadre de la gestion du budget et de l'équipement.

Il est responsable de la bonne gestion des missions qui lui sont confiées :

- Responsable de la bonne utilisation et l'entretien des installations et du matériel mis à sa disposition
- Responsable du respect de la législation et de la sécurité des sportifs
- Garant du bon suivi du budget.

Autonomie, initiative :

Il est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir-faire technique spécialisé :

- Il est force de proposition dans le cadre des missions qui lui sont données (contenu du programme, politique sportive...),
- Il organise son activité en fonction des directives du Comité Directeur de l'ASA, transmises par son référent, et de la politique sportive.
- Il est placé sous l'autorité du Président et de son bureau directeur, et par délégation de son référent élu, qui exerce un contrôle périodique des missions confiées.
- L'ensemble de ses missions donnera lieu à un bilan annuel lors d'un entretien avec un élu du comité directeur et du directeur sportif.

Technicité :

Il possède une bonne maîtrise des compétences à sa fonction de responsable sportif :

- Les connaissances sportives de sa discipline
- Les règles encadrant sa discipline (législation, réglementation, sécurité...)
- Les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes
- Les capacités en termes d'organisation, de communication et de synthèse

Il est détenteur d'une qualification professionnelle lui permettant d'encadrer l'activité correspondante.

Rémunération

Conformément au paragraphe « rémunération » de son contrat, il percevra une rémunération du groupe de la convention collective nationale du sport. Au regard de sa fiche de poste et de son niveau de responsabilité le montant brut de sa rémunération sera égal à 2058€ par mois.

En cas de difficulté sur ses fonctions, la Présidente du Club ou le membre du comité directeur mandaté à cet effet pourra procéder à des arbitrages ou des modifications de ses attributions.

Au regard de la création nouvelle de ce poste, un point régulier sera fait avec le membre du comité directeur durant la première année de prise de fonction.